

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 13 AVRIL 2018**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Affectation du résultat 2017 – Budget Assainissement
- Affectation du résultat 2017 – Budget Commune
- Vote des taux
- Budget primitif 2018 – Budget Assainissement
- Budget primitif 2018 – Budget Commune
- Travaux de voirie 2018
- Reversement du solde de l'association Club des Aînés
- Maîtrise d'œuvre pour futur lotissement
- Délégué école suite à la démission du conseiller municipal
- Commission pour l'étude du projet multisports
- Remboursement du transport scolaire aux familles

Informations et questions diverses

- *Éclairage* de fin d'année
- Information ouverture de la pêche
- Divers

Convocations adressées le 9 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – JARRY – RABEC – Mmes VETTER – GEMIN – LEROUX

Absents excusés : Mmes AUBRY – POIRIER (procuration donnée à M. DEULOFEU) – MM. PRINCE (procuration donnée à M. RENIER) – HELAINE – BENEFIX – BLAIN

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Affectation du résultat 2017 – Budget Assainissement

Considérant que le compte administratif 2017 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :
Un excédent de fonctionnement de 3 129,07 €
Un excédent d'investissement de 32 301,90 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Détermination du résultat d'exploitation 2017 à affecter**

Excédent antérieur reporté	5 400,13 €
Résultat de l'exercice	<u>- 2 271,06 €</u>
Résultat d'exploitation à affecter	3 129,07 €

- **Affectation du résultat d'exploitation**

Titre de recettes au compte 1068	0 €
----------------------------------	-----

- **Report du solde disponible**

Le solde disponible soit 3 129,07 € sera repris au budget primitif 2018 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté)

Affectation du résultat 2017 – Budget Commune

Considérant que le compte administratif 2017 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 140 945,03 €
Un déficit d'investissement de 130 883,83 € (hors RAR)

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	47 781,54 €
Résultat de l'exercice	<u>93 163,49 €</u>
Total	140 945,03 €
- Affectation du résultat d'exploitation	
Déficit antérieur reporté	- 66 174,11 €
Résultat de l'exercice	<u>- 64 709,72 €</u>
Total	- 130 883,83 €
RAR recettes	43 634,20 €
RAR dépenses	<u>- 3 245,05 €</u>
A couvrir par le compte 1068	- 90 494,68 €

Une affectation de 90 500 € est faite au compte 1068.

- Report du solde disponible

Le solde disponible 50 445,03 € est repris au budget primitif 2018 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté)

Vote des taux

Présentation est faite au Conseil Municipal de l'ensemble des recettes fiscales dont la commune est dotée en 2018 et qui fait apparaître un produit fiscal de 380 650 € sans compter les différentes allocations compensatrices.

Sur la proposition de la commission des finances, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une augmentation uniforme des taux de 1 %

Le conseil municipal de La Brûlatte,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de La Brûlatte

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la cotisation foncière des entreprises

DÉLIBÈRE :

Les taux d'imposition pour l'année 2018 sont les suivants :

- taxe d'habitation :	20,07 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	26,70 %
- cotisation foncière de entreprises :	29,09 %

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Budget primitif 2018 – Budget Assainissement

En section d'exploitation, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 15 291,00 €.

Les **dépenses** prévues sont les suivantes :

- Achat et variation de stocks (ou somme provisionnée pour l'entretien)	2 500,00 €
- Autres charges de gestion (coût de la facturation de la redevance assainissement)	800,00 €
- Charges de personnel (agents communaux)	2 200,00 €
- Intérêts des emprunts	123,73 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 667,27 €

Les **recettes** prévues sont les suivantes :

- Résultat d'exploitation reporté	3 129,07 €
- Vente de produits (soit la redevance assainissement)	11 500,06 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	661,87 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 41 969,17 €, et se décomposent de la façon suivante :

- Emprunts et dettes assimilées	5 300,00 €
- Immobilisations incorporelles	12 007,30 €
- Immobilisations corporelles	24 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	661,87 €

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

- Excédent antérieur reporté	32 301,90 €
- Opérations d'ordre	9 667,27 €

Le budget Assainissement s'équilibre sans qu'il y ait besoin d'une subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif 2018 – Budget Commune

En section fonctionnement le budget s'équilibre à la somme de 684 769,62 € soit une progression budgétaire de 7 478,08 €.

En section de fonctionnement, le budget fait ressortir les postes suivants :

DÉPENSES

- Charges à caractère général qui permettent la gestion quotidienne de tous les services	156 937,19 €
- Charges du personnel communal	262 946,00 €
- Atténuation de produits	600,00 €
- Dépenses imprévues	2 500,00 €
- Virement à la section d'investissement	115 405,84 €
- Autres charges de gestion courante	99 246,75 €
- Charges financières intérêts de la dette de la commune	28 000,00 €
- Opérations d'ordre de transfert	19 133,84 €

RECETTES

- Excédent de fonctionnement reporté	50 445,03 €
- Atténuation de charges ou remboursement des rémunérations du personnel communal	100,00 €
- Ventes de produits fabriqués	29 476,00 €
- Impôts et taxes	438 155,42 €
- Dotations et subventions diverses	142 925,62 €
- Autres produits de gestion ou revenu des immeubles communaux (salle des fêtes, presbytère...)	22 650,00 €
- Produits exceptionnels	1 017,55 €

En section d'investissement, recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 336 533,88 € soit une diminution de 21 581,72 € par rapport à 2017 et se décompose de la façon suivante :

DÉPENSES

- Déficit reporté	130 883,83 €
- Dépenses imprévues	1 000,00 €
- Immobilisation incorporelle – Frais d'étude	24 880,00 €
- Subvention d'équipement versée	5 000,00 €
- Immobilisations corporelles	86 945,05 €
soit terrain nu – 11 800 €	
autres agencements – 25 000 €	
bâtiment public – 6 000,00 €	
réseaux de voirie – 33 245,05 €	
matériel de bureau et informatique – 400,00 €	
mobilier – 4 300,00 €	
autres immobilisations – 6 200,00 €	
- Emprunts et dettes assimilées	87 825,00 €
emprunt – 87 125 € dépôt, caution – 700,00 €	

RECETTES

- Virement de la section de fonctionnement	115 405,84 €
- Subventions d'investissement	50 977,20 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 133,84 €
- Dotations, fonds divers	120 317,00 €
dont récupération d'une partie de la TVA sur les travaux réalisés en 2017 – 28 317 €	
excédent de fonctionnement capitalisé – 90 500 €	
taxe d'aménagement – 1 500 €	
- Emprunts et dettes assimilées	30 700,00 €
Emprunt – 30 000 €	
Caution – 700 €	

Les principaux investissements prévus dans ce budget sont :

- le réaménagement de la rue du Presbytère
- l'acquisition de la zone humide contiguë aux lagunes
- la réalisation d'un espace multisports sur l'ancienne zone de bicross
- le démarrage d'une opération de lotissement sur la parcelle communale située à la Chesnaie.

Après en avoir délibéré, ce budget soumis au vote du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Travaux de voirie 2018

Après le passage de la commission des chemins le 13 mars 2018, un compte rendu détaillé a été fait au Conseil Municipal concernant les travaux qui pourraient être réalisés sur l'exercice budgétaire 2018.

Trois entreprises de travaux publics ont été sollicitées.

A l'heure actuelle, seul un devis a été transmis.

En conséquence, dans l'attente des deux autres devis, la décision relative aux travaux à réaliser sera prise au prochain conseil municipal.

Reversement du solde de l'association Club des aînés

Lecture est faite au Conseil Municipal d'une décision prise par le bureau de l'Association du Club des Aînés Ruraux de La Brûlatte, qui le 26 février 2018 réuni en Assemblée Générale a décidé de dissoudre ladite association et de verser à la commune le reliquat de ses ressources financières soit un total de 817,55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce versement à la commune et charge le Maire d'entamer les démarches nécessaires à la récupération de cette somme.

Maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement

Trois bureaux d'études ont été contactés pour réaliser les missions d'élaboration du permis d'aménager et de maîtrise d'œuvre relatives au projet de lotissement « La Chesnaie ».

Deux devis sont parvenus en Mairie qui s'établissent respectivement à 20 400 € HT et 24 500 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de 20 400 € HT du Cabinet Arnaud Legendre de Vitré.

Délégué école suite à la démission du conseiller municipal

Suite à la démission de Mme Émilie Véron, il y a lieu de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal comme délégué de cette instance auprès de l'école.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide la nomination de Mme Poirier Nicole.

Commission pour l'étude du projet multisports

Le Maire propose que pour cet investissement une commission soit constituée pour étudier la réalisation de ce projet.

Cette commission sera constituée des membres suivants :

Le Maire, les adjoints, Mme Gemin, M. Jarry, M. Rabec

Remboursement du transport scolaire aux familles

Le tableau des familles utilisant le transport scolaire pour l'année 2017-2018 dans le cadre du RPI est présenté au Conseil Municipal. La somme totale de remboursement pour la commune s'élève à 1 635 €.

Le Conseil Municipal valide ce remboursement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Éclairage de fin d'année

Une commission ayant choisi les illuminations de fin d'année, ces dernières sont présentées au Conseil Municipal. La dépense est de 2 067,38 € TTC.

M. Raimbault ayant envisagé de pouvoir à certaines occasions illuminer le clocher par système de projecteurs ; une démonstration de cette possibilité aura lieu au prochain conseil.

Information ouverture de la pêche

L'ouverture de la pêche s'est déroulée le samedi 7 avril avec une baisse de la fréquentation (20 tickets en moins).

Divers

Élagage de la voie communale dite du bois

Suite au courrier envoyé aux propriétaires des bois des Gravelles et de Cornesse ; ces derniers ont procédé à l'abattage des arbres de part et d'autre de la voirie pour minimiser le risque de voir tomber des arbres en période de tempête.

Lettre de l'Agence de l'Eau

Une lettre de l'agence de l'eau Loire Bretagne en date du 6 avril 2018 fait état du dossier déposé par la Mairie concernant un éventuel subventionnement de la zone humide située sur la rive gauche du ruisseau dit de la Potterie ; ce dernier qui n'est pas jugé prioritaire sera étudié lors de la séance du mois d'octobre 2018.

Remorque Radar DDT

Du 16 au 25 avril 2018, le radar pédagogique prêté par la DDT sera positionné au droit du bâtiment des agents communaux pour enregistrer la vitesse réelle à laquelle passent les véhicules.

Dates à retenir :

* 22 mai 2018 à 20 h 30 : Conseil Municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	Absent excusé
M. BENEFIX	Absent excusé	M. RABEC		Mme VETTIER	
M. BLAIN	Absent excusé	Mme GEMIN			